



SÉJOUR DES 6ÈMES À VILLARD DE LANS RÈGLEMENT



NOM : Prénom :

« Au domaine des Mèlèzes » ou « Au domaine des Girards »

Respecter

- ✓ Les personnes quelles que soient leurs fonctions (directeur, animateurs, personnels de service.)
La politesse est la règle d'or.
- ✓ Les locaux : Toute détérioration sera facturée en fin de séjour.
- ✓ Les horaires (de repas, de rassemblements, d'extinction des feux...)

Activité

Respecter

- ✓ Toutes les consignes de sécurité données par les animateurs, les guides et les enseignants du collège.
- ✓ L'environnement naturel (faune, flore..)
- ✓ Le matériel mis à disposition.

Rappel

Le règlement du collège reste en vigueur dans le cadre de cette sortie scolaire.

**Tout comportement non adapté, lors de ce séjour entraînera le renvoi immédiat.
Les frais de déplacement et d'accompagnement restant à la charge de la famille.**

L'élève reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Madame, Monsieur autorisent les organisateurs à prendre toute décision de transport et d'intervention chirurgicale en cas d'urgence.

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Si nécessaire : Préciser les problèmes particuliers de l'élève (santé, régime alimentaire, traitements)

-
-
-

Signature des parents

Signature de l'élève